

Sujet : [INTERNET] Avis défavorable à l'installation d'un méthaniseur à proximité de Chaumont Choignes

De : Amelie Dumay <amelie.dumay2406@gmail.com>

Date : 22/03/2024 18:29

Pour : pref-ep-metha@haute-marne.gouv.fr

Bonjour,

En tant que résidente de Choignes, je m'oppose fermement à l'installation d'un méthaniseur à proximité de nos habitations. Cette décision risque de porter atteinte à notre qualité de vie de multiples façons et présente des risques significatifs pour notre environnement local.

Premièrement, l'installation d'un méthaniseur entraînerait une augmentation significative du trafic routier dans notre petite communauté. Les allées et venues constantes des camions transportant des déchets organiques vers le méthaniseur entraîneraient une congestion routière, mettant en danger la sécurité des résidents. De plus, cette augmentation du trafic aurait un impact négatif sur la tranquillité et la quiétude de notre village, dégradant ainsi notre qualité de vie quotidienne.

Deuxièmement, la pollution olfactive résultant de l'activité du méthaniseur constituerait une nuisance majeure pour les habitants. Les odeurs nauséabondes provenant de la décomposition des déchets organiques pourraient se propager dans l'air environnant, rendant l'air irrespirable et insupportable pour les résidents. Cette pollution olfactive aurait des répercussions néfastes sur notre bien-être physique et mental, compromettant notre confort et notre santé.

Troisièmement, l'installation d'un méthaniseur risque de déprécier les valeurs des biens immobiliers dans notre village. La présence d'une infrastructure industrielle à proximité dissuaderait les acheteurs potentiels et entraînerait une diminution de la demande pour les propriétés résidentielles, affectant ainsi la valeur de nos maisons. Cette dépréciation immobilière pourrait avoir des conséquences financières désastreuses pour les propriétaires, compromettant leurs investissements et leur sécurité financière à long terme.

Par ailleurs, nous ne pouvons ignorer les risques environnementaux graves associés à l'exploitation d'un méthaniseur. En cas d'incident ou de dysfonctionnement sur le site, il existe un risque réel de pollution des eaux souterraines et de la Marne, mettant en péril la biodiversité aquatique et la qualité de notre approvisionnement en eau potable. La contamination des ressources en eau aurait des conséquences dévastatrices pour notre écosystème local et la santé de notre communauté.

Enfin, l'installation d'un méthaniseur entraînerait une dégradation paysagère significative dans notre environnement naturel. La présence d'une structure industrielle imposante en plus des éoliennes qui sont sur le point d'être implantée défigurerait le caractère esthétique de notre village et perturberait l'harmonie visuelle de notre cadre de vie. Cette dégradation paysagère aurait un impact durable sur notre identité communautaire et notre sentiment d'appartenance à notre village.

En conclusion, l'installation d'un méthaniseur à proximité de Choignes et de Chaumont est inacceptable et incompatible avec notre vision d'un environnement sain et préservé. Nous devons agir collectivement pour protéger notre qualité de vie, notre environnement et notre patrimoine communautaire contre les risques et les nuisances associés à cette installation industrielle.

Cordialement.

Amélie DUMAY et Stéphane CORNIER